



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. DISCIPLINE – PROCHAINE REUNION
2. COMITE DIRECTION – REUNION du 30 AOUT
3. COMPETITIONS JEUNES – POINT DES ENGAGEMENTS AU 6 SEPTEMBRE
4. COUPES JEUNES – POINT DES ENGAGEMENTS AU 6 SEPTEMBRE
5. STATUT ARBITRAGE – ADDITIF
6. CALENDRIERS VETERANS – RAPPEL
7. INFORMATION – ARTICLE 83
8. INFORMATION – COVID
9. INFORMATION – ENGAGEMENTS
10. INFORMATION – UTILISATION de la FMI
11. INFORMATION – INACTIVITE
12. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



DISCIPLINE PROCHAINE REUNION



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).

→ Le VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021 (de 18 heures à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 5 SEPTEMBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



COMITE de DIRECTION



Réunion du : 30 août 2021
A LIEVIN

Présidente : Mme Evelyne BAUDUIN -

Présents : Mmes Delphine BRESA – Nathalie COCKENPOT – Micheline GOLAWSKI -
MM. Didier CLAY – Gérard DEBONNE – Bernard DEJARDIN – Alain DELHAYE –
Jean DENEUVILLE – Serge HERMAN – Eric GOOSSENS – Gaël MOLLET – Denis
LAMORILLE – Serge PAUCHET – Richard RATAJCZAK – Daniel SION – Marc
TINCHON – Pascal WATEL -

Excusés : MM. Chouki BELLA – Francis LEYVAL -

**Assistent à la
réunion :** Mme Sylvie PAYAGE – Directrice administrative –
M. Henry MACIUSZCZAK – Président de la CAA –
M. Antoine VANNIEUWENHUYSE – CTD DAP -

✓ Dans le respect des règles sanitaires tous les présents se sont soumis à la possession d'un pass sanitaire valide.

✓ Approbation du PV de la réunion du **6 Juillet 2021** paru sur l'Hebdo Foot Artois n° 742 du **13 Juillet 2021**.

AGENDA DE SEPTEMBRE

4 septembre : LIEVIN : Formation administrative des nouveaux arbitres.

5 septembre : Coupe de France 2^{ème} tour - Coupe d'Artois 1^{er} tour.

6 septembre : HINGES : Réunion de secteur U6/U9.

7 septembre : HAINES : Réunion de secteur U6/U9.

8 septembre : LIEVIN : Commission des coupes seniors.

9 septembre : VILLENEUVE D'ASCQ : Coupe de France ; tirage du 3^{ème} tour.

10 septembre : NOYELLES sous LENS : séminaire des arbitres futsal – LIEVIN : Commission de discipline

11 septembre : SAINT MARTIN au LAERT : Assemblée Générale du comité départemental - LOOS en GOHELLE : séminaire des arbitres D5 – LENS : Séminaire des jeunes arbitres.

12 septembre : 1^{ère} journée des championnats seniors - Coupe Gambardella ; 1^{er} tour.

13 septembre : LIEVIN : CAA correction des questionnaires – HESDIGNEUL : Réunion de secteur U6/U9.

14 septembre : LIEVIN : Commission du statut de l'arbitrage.

15 septembre : LIEVIN : Commission des coupes jeunes.

16 septembre : LIEVIN : réunion de la CAA – ARRAS : Réunion de secteur U6/U9.

17 septembre : NOYELLES sous LENS : Réunion de secteur U6/U9.

18 septembre : BILLY MONTIGNY : Formation arbitres – LIEVIN : Commission de discipline - Rentrée du foot U11.

20 septembre : SAINT NICOLAS : jeunes.

24 septembre : Commission de discipline.

25 septembre : **BILLY MONTIGNY** : Formation arbitres - Rentrée du foot U6/U9.

26 septembre : **LOOS** : Séminaire de rattrapage arbitres seniors – **AUCHEL** : Séminaire de rattrapage arbitres jeunes.

27 septembre : **LIEVIN** : CAA correction des questionnaires.

29 septembre : **LIEVIN** : Commission des coupes jeunes.

DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR

› Sur proposition de la présidente, le Comité Directeur mandate **Messieurs Richard RATAJCZAK** et **Daniel SION**, respectivement secrétaire général et trésorier général du district, pour acter un appel incident à la suite de tout appel d'une décision d'une commission du district.

› Sur proposition de la commission des installations sportives, le comité directeur accorde une dérogation à l'**AAE AIX NOULETTE** pour évoluer sur le stade FLORENT en D3, jusqu'au **30 Octobre 2021**.

Application article 83 des Règlements Généraux

Clubs de D1 et D2 : maintien des dispositions prévues soit obligation d'engager et de terminer la saison avec 2 équipes seniors et 2 équipes jeunes ou féminines dont une à 11.

Clubs de D3 et D4 : Obligation de 2 équipes seniors.

Clubs de D5 à D6 : Obligation de 2 équipes, la seconde pouvant être seniors ou jeune ou féminine.

Clubs de D7 : pour pouvoir accéder à la D6 obligation de 2 équipes.

Les autres dispositions de cet article sont inchangées

Application de l'annexe 8, article 5 des Règlements Généraux

Le Comex ayant décidé que les forfaits dus à la Covid ne seraient pas comptabilisés, les dispositions de cet article seront appliquées : soit 3 forfaits en seniors et vétérans et 4 forfaits en jeunes et féminines placent l'équipe en position de forfait général.

Copa Cola Futsal

Le bureau donne son accord pour l'organisation d'une finale départementale entre **AVION FUTSAL** et **OYE PLAGE**. Il s'oppose à l'organisation d'un plateau à 4 équipes

U13

Pour la saison 2021 – 2022, l'utilisation de la FMI sera obligatoire pour toutes les rencontres, phases 1 et 2 du challenge et toutes les coupes avec matches à élimination directe.

MEMBRES DES COMMISSIONS

Sur proposition des présidents de commission, le comité directeur valide les nominations suivantes :

Commission du statut de l'arbitrage : **Monsieur Jacques RIBAILLE**.

Commission nouvelles pratiques et foot loisir : **Monsieur Adrien LEBORGNE**.

Commission futsal : **Madame Nathalie MARIN**.

REPRESENTATION DU DISTRICT

MONCHY AU BOIS : le **11 Septembre** : **Monsieur Jean DENEUVILLE**.

WINGLES : le **18 Septembre** : **Monsieur Alain DELHAYE**.

Proposition pour les fonctions de délégués : **Madame Nicole DELHAYE - Monsieur Eric GOOSSENS**.

LE POINT DES EFFECTIFS ET DES ENGAGEMENTS :

Championnats jeunes

249 équipes engagées contre 251 (-3,5%) en 2020-21. La baisse la plus significative concerne les U15 (-12 équipes). En U19 il ne reste que 3 équipes (**LOOS** s'est engagé en D7) et la mise en place d'une compétition avec la **COTE D'OPALE** est problématique.

Peu d'engagements dans les compétitions à 8 proposées (U18, U17, U16) et de ce fait il n'y aura pas de compétitions.

La compétition U17, avec 12 engagés, se déroulera en 2 phases.

La D1 U14 Ligue regroupera 9 équipes ; pour les autres équipes engagées en U14 un brassage spécifique sera organisé

Foot animation.

En U13/U12 207 équipes sont engagées (-26) et 33 équipes sont inscrites pour la D3/D4 du samedi.

En U10/U11, 132 engagements sont enregistrés (-15)

Il est rappelé que la FMI sera obligatoire pour toutes les compétitions U12/U13

Féminines.

12 équipes sont engagées en D1 (à 11) et 28 en seniors à 7.

Futsal

A ce jour, compte tenu des engagements, il ne restera que la D1 et la D2 avec 8 équipes dans chaque groupe.

Vétérans

En vétérans à 11, 77 équipes ont fait acte de candidature et en foot loisirs à 7 ; 40 équipes ont fait parvenir leur engagement.

Seniors

321 équipes démarreront le championnat le 12 septembre (+6). Il faut noter qu'en D6 8 places resteront vacantes sachant que toutes les montées possibles au quotient de la saison 2019-20 ont été réalisées.

Coupes nationales.

Pour le 1^{er} tour de la coupe de France 4 forfaits ont été enregistrés : **LIBERCOURT, COJEUL, ESTEVELLES** et **DOURGES**.

En coupe Gambardella, l'Artois compte 58 engagés.

Les licenciés

A la veille de la rentrée le district comptait 19 653 licenciés dont 6 002 seniors et 390 seniors féminines. Par rapport à la saison dernière et à la même époque le déficit est de l'ordre de 9%

FINANCES ET AIDE DES CLUBS

› Dans le cadre de l'opération finances solidaires, 5 ballons sont destinés à chaque club susceptible d'être impacté par la majoration des frais de mutation ; 112 clubs se sont déplacés à ce jour.

› Les dispositifs suivants sont actuellement mis en œuvre selon des dispositions consultables sur les sites des organismes les gérant :

Pass sport : s'applique aux enfants percevant l'indemnité de rentrée scolaire à raison de 50€ par enfant

Pass 62 : à l'initiative du conseil départemental ; 15€ par élève de 6^{ème} et 5^{ème} du Pas-de-Calais

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et aggro Hénin-Carvin : participation de 30€.

› La ligue a bloqué les licences des clubs déficitaires.

› A titre exceptionnel les districts abondent la ligue de 1€ par licence.

RETOUR AU FOOT

Il s'agit d'une opération fédérale visant à organiser dans chaque club inscrit des manifestations ludiques à l'intention des parents et des joueurs.

Cette opération aura lieu de **11 septembre** sur le territoire de la Ligue. 34 clubs artésiens ont fait acte de candidature

CENTENAIRE DU DISTRICT

- › Un livret est en cours de confection et sera distribué lors de la prochaine Assemblée Générale.
- › La soirée des récompenses prévue le **25 Novembre** aura le centenaire pour thème et sera l'occasion de réunir les 15 clubs centenaires du district, ainsi que des personnes ayant marqué par leurs fonctions les activités du district. **Monsieur Gervais MARTEL**, ancien président du **RC LENS** sera l'invité d'honneur.

FORMATIONS

- › Les différentes formations à disposition des dirigeants peuvent être consultées sur le site du District et un lien permet l'inscription des volontaires.

COMMISSION DE DISCIPLINE

- › La commission régionale se réunissant dorénavant le samedi, la commission de district envisage de tenir ses sessions le vendredi soir.

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



COMPETITIONS JEUNES POINT des ENGAGEMENTS au 6 SEPTEMBRE 2021



RAPPELS :

SEULES les demandes d'alternance concernant les catégories des U14 aux U18 entre elles seront prises en compte, les dates des calendriers ne correspondant pas avec les autres compétitions (séniors, vétérans, féminines...).

Les horaires officiels sont ceux mentionnés à l'article 3 de l'Annexe 7.3 des règlements généraux. du District ARTOIS.

Les rencontres reportées SANS l'accord du District seront considérées FORFAIT pour les 2 équipes (*Demande de dérogation à faire*).

U14 – LIGUE - 9 clubs

FA ARRAS – CS AVION – STADE BETHUNE – US BIACHE – ES BULLY – RC LENS – US NOEUX – US VERMELLES – US VIMY -

U14 DISTRICT - 15 engagés

Retrait : Car. BILLY MONTIGNY - Une place disponible

OS AIRE – AS PTT ARRAS – RC AVESNES – *US BOUBERS/FREVENT* – US CARVIN RUCH – ESD ISBERGUES – IZEL/BEAUMONT – RC LENS (b) – OLYMPIQUE LIEVIN - COS MARLES – US NOYELLES sous LENS – US ROUVROY – ES ST LAURENT – US VIMY (b) – US ST POL -

U15 NIVEAU 1 - 24 engagés

Rajout : ES BULLY (b) - COMPLET

OS AIRE – STADE BETHUNE (b) – Car. BILLY MONTIGNY – USO BRUAY – ES BULLY (b) - FC CAMBLAIN – AS COURRIERES – FC DAINVILLE – AAE DOURGES – US GONNEHEM – UAS HARNES – STADE HENIN – ESD ISBERGUES – FC LA COUTURE – RC LENS (b) – US LESTREM – OLYMPIQUE LIEVIN -COS MARLES – ASSB OIGNIES – ES SAINT LAURENT – US SAINT POL – US VERMELLES (b) – US VIMY (b) – SC ST NICOLAS –

U15 NIVEAU 2 - 60 engagés

Rajout : RC LABOURSE –

Retrait : ES BULLY (b) –

Lire : RC LOCON au lieu de KENNEDY R.C.V./LOCON (b) – CS PERNES/CAMBLAIN (b) -

AAE AIX – ES ANGRES – OF ARRAS – SC ARTESIEN - AJ ARTOIS – US Chts AVION – FC AVION REPUBLIQUE – AS BAP/BERT/VAULX – BEAUMETZ SUD ARTOIS FOOT – AS BEAURAINS – US BEUVRY – US BIACHE – FC BOUVIGNY – AS BREBIERES - USO BRUAY (b) – OLYMPIQUE BURBURE – *BUSNES/NORRENT FONTES* – FC CALONNE 6 – FC CARVIN DYNAMO – ent COJEUL/ TILLOY - US COURCELLES – US CROISILLES – FC CUINCHY – UC DIVION – JS ECOURT – AAE EVIN – SC FOUQUIERES – AG GRENNAY – CS HABARCQ – ES HAINES – OLYMPIQUE HENIN – FC HINGES – US HOUDAIN – ES LABEUVRIERE – RC LABOURSE - ES LAVENTIE – FCH LENS – AFC LIBERCOURT – CS LIEVIN DIANA – USA LIEVIN – RC LOCON - AS LOISON – USSM LOOS – AS LYSSOIS – EC MAZINGARBE – US NOEUX (b) – AC NOYELLES GODAULT – AS NOYELLES les VERMELLES – US PAS – Ent PERNES/CAMBLAIN (b) - AS PONT à VENDIN – US ROUVROY – AS SAILLY LABOURSE – RC SAINS -ES SAINTE CATHERINE – CSAL SOUCHEZ – AS TINCQUIZEL - FC VERQUIGNEUL – AS VIOLAINES – SCPP WINGLES.-

U16 - 32 engagés

COMPLET

OS AIRE – ES ANZIN – ES ANZIN (b) – FC AUCHEL – RC AVESNES/BOUBERS – FC AVION REPUBLIQUE – AS BAILLEUL – US BIACHE – US BILLY BERCLAU – ES BULLY – ES HAINES – STADE HENIN – FC HINGES – US IZEL – FC LA ROUPIE – OLYMPIQUE LIEVIN - FC LILLERS – COS MARLES – USO MEURCHIN – US MONCHY au BOIS – FC MONTIGNY – US NOEUX – NORRENT FONTES/BUSNES – US NOYELLES sous LENS – AS PONT à VENDIN – US RIVIERE – US ROUVROY – ES SAINT LAURENT (b) – SC SAINT NICOLAS - ASCC SERVINS les COLLINES – AS VENDIN les BETHUNE – US VERMELLES (b) –

U17 - 11 engagés

Retrait : Car. BILLY MONTIGNY - Une place disponible

OS AIRE – AS PTT ARRAS - ES BULLY – US CARVIN RUCH – AS COURRIERES – USO LENS – OLYMPIQUE LIEVIN - USSM LOOS – FC TILLOY – FC TORTEQUESNE – US VERMELLES U.S. –

U18 NIVEAU 1 - 32 engagés

Rajout : SC SAINT NICOLAS - COMPLET

US ANNEZIN - ES ANZIN – OF ARRAS – AJ ARTOIS – FC AVION REPUBLIQUE – AS BEURAINS - US BIACHE – FC BOUVIGNY – USO BRUAY – US CROISILLES – AAE DOURGES – US GONNEHEM – OLYMPIQUE HENIN – STADE HENIN – US HESDIGNEUL – ESD ISBERGUES – FC LA COUTURE – US LESTREM – AFC LIBERCOURT – OLYMPIQUE LIEVIN - FC LILLERS – AS LOISON – COS MARLES – FC MONTIGNY – US NOEUX – US NOYELLES sous LENS – ASSB OIGNIES – CS PERNES – ES SAINT LAURENT – SC SAINT NICOLAS - US SAINT POL – AS VIOLAINES –

U18 NIVEAU 2 - 46 engagés

Rajout : AS BREBIERES – AJ RUITZ –

Retrait : AS SAILLY LABOURSE – SC SAINT NICOLAS -

SC ARTESIEN - AUBIGNY-SAVY/CAMBLAIN l'ABBE – US Chts AVION – AS BAP/BERT/VAULX – BEAUMETZ SUD ARTOIS FOOT – US BEUVRY – ES BOIS BERNARD – BOUBERS/AVESNES – AS BREBIERES - BURBURE/ALLOUAGNE – FC CALONNE – OC COJEUL – US COURCELLES – FC DAINVILLE – UC DIVION – AAE EVIN – AG GRENNAY – US GRENNAY – JF GUARBECQUE – UAS HARNES - FC HINGES – US HOUDAIN – ES LABEUVRIERE – RC LABOURSE – ES LAVENTIE – AS LENS - US LESTREM (b) – CS LIEVIN DIANA – USA LIEVIN - LOCON RC /KENNEDY RCV – MAROEUIL/HABARCQ - EC MAZINGARBE – FC MERICOURT - USO MEURCHIN – US MONCHY au BOIS – AS NEUVIREUIL GAVRELLE - US NOEUX (b) – AC NOYELLES GODAULT - US PAS – AJ RUITZ - ES SAINT LAURENT (b) – SOUCHEZ/SERVINS les COLLINES – AS TINCQUIZEL – AS VALLEE de la TERNOISE – ES VENDIN le VIEIL – SCPP WINGLES

U15 à 8 - 26 engagés

Rajout : Car. BILLY MONTIGNY (b) – AS BREBIERES – KENNEDY R.C.V./LOCON (b) – AS NOYELLES les VERMELLES – OSC VITRY –

Retrait : RC LABOURSE – CS PERNES -

SCF ACHICOURT – ES AGNY – FC ANNAY – ARLEUX/NEUVIREUIL-GAVRELLE – OF ARRAS (b) – AS AUCHY – AFCLL BETHUNE – KENNEDY RCV/LOCON (b) - Car. BILLY MONTIGNY (b) – AS BREBIERES - Esp. CALONNE LIEVIN – US CROISSETTE – US HEUCHIN/LISBOURG – LABOURSE/VERQUIGNEUL – AS LENS – USO LENS – AS LOISON (b) – JF MAZINGARBE – FC MERICOURT – AS NOYELLES les VERMELLES - ASSB OIGNIES (b) – ES SAINT LAURENT (b) – CSAL SOUCHEZ (b) – AS VALLEE la TERNOISE – AS VIOLAINES (b) – OSC VITRY -

Les compétitions U19 à 11, U18 à 8, U17 à 8 et U16 à 8 sont annulées.

GROUPES - CHAMPIONNAT U17

A : OS AIRE – US CARVIN RUCH – USO LENS – USA LIEVIN – US VERMELLES - Exempt -

B : AS PTT ARRAS – ES BULLY – AS COURRIERES – USSM LOOS – FC TILLOY – FC TORTEQUESNE -

Calendrier - Phase 1

Journée 1A : 18 septembre 2021

Journée 2A : 2 octobre 2021

Journée 3A : 16 octobre 2021

Journée 4A : 23 octobre 2021

Journée 5A : 30 octobre 2021

Journée 1R : 6 novembre 2021

Journée 2R : 13 novembre 2021

Journée 3R : 20 novembre 2021

Journée 4A : 27 novembre 2021

Journée 5A : 4 décembre 2021

GROUPES - CHAMPIONNAT U15 à 8

A : US CROISSETTE – US HEUCHIN/LISBOURG – AS VALLEE de la TERNOISE- Exempt

B : ARLEUX/NEUVIREUIL-GAVRELLE – AS BREBIERES – ES SAINT LAURENT (b) – OSC VITRY -

C : SCF ACHICOURT – ES AGNY – OF ARRAS (b) – CSAL SOUCHEZ (b) -

D : AS AUCHY – AFCLL BETHUNE – KENNEDY R.C.V./LOCON (b) – AS VIOLAINES (b) -

E : FC ANNAY – Car. BILLY MONTIGNY (b) – FC MERICOURT – ASSB OIGNIES (b) -

F : Esp. CALONNE LIEVIN – US GRENAY – AS LENS – AS LOISON (b) -

G : USO LENS – JF MAZINGARBE – AS NOYELLES les VERMELLES (b) – Exempt -

Calendrier - Phase 1

Journée 1A : 19 septembre 2021

Journée 2A : 26 septembre 2021

Journée 3A : 3 octobre 2021

Journée 1R : 17 octobre 2021

Journée 2R : 24 octobre 2021

Journée 3R : 31 octobre 2021

La Commission Jeunes :

Pascal WATEL.

Marc TINCHON.



COUPES JEUNES POINT des ENGAGEMENTS



Modifications des engagements survenues la semaine dernière après la parution du **31 août 2021** (*HEBDO FOOT de la semaine dernière*).

Coupes ARTOIS

RAPPEL : ENGAGEMENT OBLIGATOIRE

Les clubs repris à la suite sont engagés d'office.

Les droits d'engagement seront prélevés sur leur compte-club.

Les clubs engagés en U17 participent à la **Coupe ARTOIS U18** (Les U15 ne peuvent pas y participer).

U18 Challenge Daniel DRAMEZ

Rajout : AS BREBIERES – AJ RUITZ -

Retrait : Car. BILLY MONTIGNY (**U17**) – AS SAILLY LABOURSE -

U15 Challenge Raymond BRICE

Rajout : RC LABOURSE -

Pour les U14, l'engagement est facultatif.

Les clubs, à la suite, souhaitant s'engager en Coupe ARTOIS U15 doivent en faire la demande pour le **Mercredi 8 septembre 2021 au plus tard** (Attention : Seulement 3 U13 sont autorisés) :

RC AVESNES – US BOUBERS/FREVENT – US CARVIN RUCH – US IZEL/BEAUMONT – US NOYELLES sous LENS -

U15 à 8 (27 engagés)

Rajout : Car. BILLY MONTIGNY (b) – AS BREBIERES – KENNEDY R.C.V./LOCON (b) – AS NOYELLES les VERMELLES (b) – OSC VITRY -

Retrait : RC LABOURSE -

Coupes SECONDAIRES

Ces Coupes sont réservées aux clubs engagés dans les **niveaux 2 des catégories U18 et U15**.

Les Clubs repris à la suite ne sont pas engagés dans la Coupe concernée.

Ces Clubs ont jusqu'au **Vendredi 10 septembre 2021 au plus tard** pour réparer cet oubli (**ATTENTION** : Dernière relance).

Coupe Philippe LEBAS (U18)

SC ARTESIEN – ES BOIS BERNARD – AS BREBIERES – FC CALONNE 6 – US COURCELLES – AG GRENAY – US LESTREM (b) – FC MERICOURT – AS NEUVIREUIL/GAVRELLE – AS VALLEE de la TERNOISE – ES VENDIN le VIEIL – SSCP WINGLES -

Coupe Gaston POUILLY (U15)

OF ARRAS – SC ARTESIEN – AS BARLIN – FC CARVIN DYNAMO – OC COJEUL/TILLOY – US COURCELLES – JS ECOURT – AG GRENAY – RC LABOURSE – FCH LENS – US NOEUX (b) – AS NOYELLES les VERMELLES – US ROUVROY – SSCP WINGLES -

ENGAGEMENT PAS pris en COMPTE (PAS d'EQUIPE du NIVEAU CONCERNE)

U18 Coupe Philippe LEBAS

AS SAILLY LABOURSE (*Retrait*) – SC SAINT NICOLAS (*Niveau 1*)

Marc TINCHON



STATUT ARBITRAGE CLUBS AUTORISES A UTILISER UN OU DEUX JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2021/2022



ADDITIF au PROCES-VERBAL PARU le 31 AOUT 2021

Conformément à l'Article 45 du Statut de l'Arbitrage, les clubs indiqués ci-dessous sont autorisés à aligner un ou deux joueurs mutés supplémentaires titulaires d'une licence « Mutation » à placer dans les équipes désignées. **Cette mutation est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.**

Par suite des courriers reçus le 2 septembre 2021 des clubs du FA ARRAS, US BIACHE et US MONCHY au BOIS, la commission prend note de l'affectation de leurs mutés :

FA ARRAS - 1 muté - Seniors R1

US BIACHE - 2 mutés - Seniors District D1

US MONCHY au BOIS - 2 mutés Seniors District D2

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Le Président Commission Statut Arbitrage
Daniel SION.

Parution du mardi 7 septembre 2021



COMPETITIONS VETERANS



RAPPEL :

Pas d'alternance possible avec les équipes jeunes ou féminines ; les rencontres « vétérans » ont donc lieu à **17 heures le samedi et 8 heures 45 le dimanche** (sauf dérogations).

Lors de l'élaboration des calendriers, la commission a repris les horaires, terrains de la saison dernière. En cas d'éventuelles modifications, faire parvenir un mail au secrétariat (secretariat@artois.fff.fr).

E. GOOSSENS.



INFORMATIONS ADAPTATION TEMPORAIRE de l'ARTICLE 83



Considérant la modification votée lors de l'assemblée générale de la Ligue des Hauts de France le **9 janvier 2021** :

Considérant la décision du Comité Directeur du district Artois du **30 Août 2021**, les obligations des clubs en matière d'équipes engagées fixées par l'article 83 des Règlements Généraux du district sont modifiées comme suit pour la saison 2021 – 2022 :

Equipes de D1 et D2 : 2 équipes seniors et 2 équipes jeunes ou féminines dont une au moins à 11.

Equipes de D3 et D4 : 2 équipes seniors.

Equipes de D5 et D6 : Une équipe seniors et une équipe seniors ou jeunes ou Féminines.

Equipes de D7 : Une équipe seniors et une équipe seniors ou jeunes ou Féminines pour pouvoir accéder en D6.

Richard RATAJCZAK.



INFORMATIONS - COVID



La FFF a fait paraître un protocole d'organisation des rencontres et entraînements à la suite des décisions gouvernementales du **9 Aout**.

Il est impératif de respecter et de faire respecter les différentes règles imposées qui, seules, permettent de participer à la lutte contre la pandémie.

Le texte complet des décisions du Comex est consultable sur le site de la FFF, rubrique : la Fédération, sous rubrique : les procès-verbaux, paragraphe : le comité exécutif.

Les compétitions Ligue et district sont traitées à l'annexe 2

Vous trouverez ci-après les principales dispositions :

Mesures générales

Le pass sanitaire est obligatoire à partir de l'âge de 18 ans pour les joueurs, les arbitres et les dirigeants ainsi que pour toutes les personnes appelées à pénétrer dans la zone vestiaires. Il deviendra obligatoire pour les moins de 18 ans à partir du **1er Octobre**.

L'obligation du port du masque relève des attributions du maire et du préfet

Définition du pass sanitaire et contrôle

Dans l'attente d'une modification de la loi, le pass sanitaire est limité, pour l'instant au 15 novembre.

- L'attestation de vaccination complète délivrée :
 - = 7 jours après la seconde injection (vaccins à 2 injections)
 - = 4 semaines après l'injection du vaccin janssen
 - = 7 jours après l'injection effectuée sur un ex malade du Covid
- Présentation d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures au moment du contrôle d'avant match.
- Un test RT-PCR positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois (guérison).
- Un certificat de contre-indication à la vaccination.
- Un auto-test négatif validé par un professionnel de santé de moins de 72 heures.

Le contrôle du pass sanitaire est effectué par le référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant. Ce contrôle se fait en scannant le QR code présent sur le document en possession de la personne contrôlée à partir de l'application : tousanticovid verif ou TAC Verif.

Le référent Covid

Le référent Covid est **obligatoire** ; sa mission est de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions prévues et d'être l'interlocuteur des autorités. Il est recommandé de mettre en place une équipe Covid dont un membre doit être présent lors de chaque entraînement ou de chaque match à domicile.

Un registre doit être tenu indiquant les personnes habilitées et la personne présente lors de chaque manifestation.

Le référent (ou son représentant) vérifie notamment la possession du pass sanitaire par toutes les personnes accédant aux vestiaires.

Accès aux vestiaires et buvettes

L'accès aux vestiaires n'est permis qu'aux seules personnes ayant une mission essentielle dans l'organisation du match. Elles doivent être munies du pass sanitaire.

Tout acteur du match (joueur, arbitre, dirigeant) non muni d'un pass sanitaire doit être refoulé et ne peut pas prendre part à la rencontre.

Un mineur opérant en senior doit être muni du pass sanitaire.

Les buvettes sont autorisées selon la réglementation applicable aux cafés et restaurants.

Public et accompagnateurs

Le contrôle du pass sanitaire pour les spectateurs, **ainsi que les parents accompagnant les joueurs** n'est imposé qu'à la condition que le terrain soit clôturé avec un accès uniquement réservé aux spectateurs du match.

Interdiction est faite dans tous les cas à ces personnes d'accéder à la zone vestiaires.

Dispositions concernant le match

La tablette doit être désinfectée après chaque usage.

Toute forme de protocole d'avant match et la mise en place de ramasseurs de balle sont proscrites.

Lors de la vérification de l'identité des joueurs, la validité des pass sanitaires est vérifiée par un dirigeant, en présence d'un dirigeant du club adverse, l'arbitre prenant connaissance de cette vérification.

Tout joueur dont le pass sanitaire n'est pas valable doit être enlevé de la FMI et l'arbitre lui interdit de participer à la rencontre ; si une équipe comporte moins de 8 joueurs à la suite de la vérification le match n'a pas lieu.

Une équipe est en droit de refuser de jouer si le club adverse refuse de rayer un joueur non en règle, en indiquant le motif sur le FMI.

Un mineur opérant en senior doit être muni du pass sanitaire. Pour les matches de la catégorie U18, faute d'informations précises, la vérification du pass sanitaire ne concerne que les plus de 17 ans

Cas de Covid et report

Le report d'un match de championnat n'est envisagé que ;

- a) Si 4 cas positifs de joueurs (3 joueurs en futsal) ont été enregistrés sur 7 jours glissants
- b) Ou si l'ARS impose un isolement pour 7 jours de l'équipe

Les justifications utiles doivent être transmises à la commission concernée.

En coupe de France il n'y a pas de report, l'équipe se trouvant dans une des situations décrites ci-dessus est éliminée.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



INFORMATIONS - ENGAGEMENTS



Dorénavant, pour tout engagement, il convient d'utiliser la fiche « engagement tardif » disponible sur le site du district, rubrique « documents » sous rubrique « divers ».

En D7, à ce jour, 4 places restent disponibles. Bien évidemment dès qu'un groupe sera complet toute nouvelle demande sera acceptée dans la limite des places disponibles mais sans garantie d'une incorporation dans une zone géographique proche.

Il est rappelé que les engagements dans cette division sont acceptés jusqu'à la veille de la 3^{ème} journée de championnat.

Richard RATAJCZAK.

Parution du mardi 7 septembre 2021



INFORMATIONS UTILISATION de la FMI



Pour la saison 2021 – 2022, la FMI devra être utilisée pour tous les matches (challenge et coupes) de la catégorie U13 (Phases 1 et 2, D1 à D4)

Richard RATAJCZAK.

Parution du mardi 7 septembre 2021



INFORMATIONS INACTIVITE



Toute inactivité partielle d'une catégorie engagée pour la **saison 2020 – 2021** doit être signalée sur footclubs (rubrique organisation, puis vie du club) par le club.
Ce signalement revêt une importance pour les joueurs qui quittent le club faute de pouvoir évoluer.

Richard RATAJCZAK.



TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



4 septembre

RC SAINS

U13

4 - 5 septembre

USO BRUAY

U10

11 septembre

AS ROBECQ

U12/U13

Parution du mardi 7 septembre 2021